



DÉPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME  
COMMUNE DE SAUJON  
Pôle Réglementation – Sécurité – Gestion des Risques  
ARRETE MUNICIPAL

N°PM2017/05/178

**AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN VEHICULE DE TAXI**  
**EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT N° 2**  
**CHANGEMENT DE VEHICULE**  
**SARL TAXIS DE LA SEUDRE**

**Le Maire de la Ville de SAUJON, Conseiller Départemental,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212 – 1 et suivants réglementant la Police Municipale L.2213 – 2 – 2° et L.2213 – 3 – 2° réglementant les réservations de stationnement des véhicules ou de certains d'entre eux sur la voie publique, notamment les taxis,

**VU** le code des transports,

**VU** la loi du 13 mars 1937 ayant pour objet l'organisation de l'industrie du taxi, modifiée par le décret N°61.1207 du 02 novembre 1961,

**VU** la loi N°95.66 du 20 novembre 1995 relative à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

**VU** les lois de décentralisation du 02 mars 1982 et 07 janvier 1983 sur les nouvelles compétences communales,

**VU** le décret N°95.935 du 17 août 1995 modifié portant application de la loi précitée,

**VU** le décret N°86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,

**VU** le décret N°2011-2045 du 28 décembre 2011 portant diverses dispositions relatives à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier,

**VU** l'arrêté ministériel du 30 décembre 2010 relatif au transport par voiture de tourisme avec chauffeur,

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-623 du 17 mars 1997, réglementant la mise en circulation et l'exploitation des taxis,

**VU** l'arrêté municipal N°PM2016/02/92 du 24/02/2016 portant réglementation permanente du stationnement des taxis et voitures de petite remise,

**VU** l'arrêté municipal N°PM2016/12/472 du 12/12/2016 portant autorisation d'exploitation d'un véhicule de taxis sur l'emplacement N°2 – Changement de gérant de la SARL TAXIS DE LA SEUDRE

**VU** le certificat d'immatriculation 2017CC20403 délivrée le 10/05/2017 pour le véhicule PEUGEOT 5008 immatriculé EM-669-HH dont le propriétaire est CREDITPAR – TAXIS DE LA SEUDRE SARL – 12, place du Général de Gaulle 17600 SAUJON,

**CONSIDERANT**, que le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs.

**CONSIDERANT**, que la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

**CONSIDERANT**, que dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publics, il importe de réglementer l'exploitation des véhicules de places ou taxis sur le territoire de la commune de SAUJON, et qu'il est des prérogatives du Maire d'autoriser l'exploitation de ces véhicules,

**CONSIDERANT** que la SARL TAXIS DE LA SEUDRE – 12, place du Général de Gaulle 17600 SAUJON, a procédé à un changement de véhicule pour l'autorisation qu'elle détient pour l'emplacement N°2 de la commune de SAUJON et qu'en conséquence il convient de procéder à la modification de l'arrêté municipal N° PM2016/12/472 du 12/12/2016 susvisé,

Sur proposition du Chef de la Police Municipale,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté municipal N° PM2016/12/472 en date du 12/12/2016 portant autorisation d'exploitation d'un véhicule de taxi – emplacement N°2 situé parking de la Gare à SAUJON est abrogé.

**ARTICLE 2** : **Madame Caroline CHOCARD** née DELORS le 13 OCTOBRE 1972 à SAINT GEORGES DE DIDONNE (17) gérante de la société à responsabilité limitée TAXIS DE LA SEUDRE – 12, place du Général de Gaulle 17600 SAUJON est autorisée à exploiter un véhicule de taxi sur la commune de SAUJON à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3** : Aux fins d'exploiter la présente autorisation, il est attribué à la SARL SAUJON TAXI, l'emplacement N°2 situé parking de la Gare à SAUJON,

**ARTICLE 4** : La présente autorisation est délivrée pour l'exploitation du véhicule suivant :

<b>Marque</b> : PEUGEOT ( D. 1 )
<b>Type</b> : M10PGTVP056V189 (D.2)
<b>Numéro dans la série du type</b> : VF3MJAHXHHL013765 (E.)
<b>Dénomination commerciale</b> : 5008 (D.3)
<b>Numéro d'immatriculation</b> : EM-669-HH (A.)

**ARTICLE 5: MADAME Caroline DELORS épouse CHOCARD est tenue d'informer sans délai le Maire de SAUJON de tout changement modifiant la teneur du présent arrêté et notamment ceux concernant :**  
- Le véhicule cité à l'article 4 du présent arrêté,  
- Le gérant, l'adresse du siège social, la raison sociale ou le statut juridique de l'exploitation,

**ARTICLE 6:** Les zones de prise en charge des voyageurs pour l'exploitation de la présente autorisation sont :  
« L'ensemble du territoire de la commune de SAUJON »,

**ARTICLE 7:** Les dispositions du présent arrêté municipal prendront effet avec notification à Madame Caroline CHOCARD du présent arrêté municipal.

**ARTICLE 8 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de SAUJON.

**ARTICLE 10:** Le Maire, la Directrice Générale des Services, et le Chef de la Police Municipale de la Commune de SAUJON, le Commandant de la Brigade territoriale Autonome de la Gendarmerie Nationale territorialement compétents et Madame Caroline CHOCARD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et du respect du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à la Préfecture de CHARENTE MARITIME.

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 211704218 -- 20170516 201705178-AR 11-1
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : 17_10512017

Fait à SAUJON, le 16 mai 2017  
Le Maire de SAUJON, Conseiller Départemental,  
Pascal FERCHAUD

Conformément à l'article L.2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le 17 MAI 2017

Publié et (ou) notifié 17 MAI 2017

